



Doc. 15757
03 mai 2023

Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe – repenser les fondements du multilatéralisme

Question écrite n° 782 au Comité des Ministres

de Mme Denitsa SACHEVA, Bulgarie, Groupe du Parti populaire européen

Le 27 novembre 2015 à Sofia, la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire a adopté une Déclaration appelant à la tenue d'un Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils réaffirment, au plus haut niveau politique, leur adhésion aux valeurs et aux principes communs de l'unité et de la coopération européennes. Le Quatrième Sommet du Conseil de l'Europe, les 16 et 17 mai 2023 à Reykjavik, servira de forum pour renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture politique européenne et remodeler les fondements du multilatéralisme.

L'important dans ce processus européen n'est pas tant de discuter de la vitesse du développement des États membres que de réaffirmer surtout l'objectif et la finalité ultimes de ce processus tel que l'envisageaient les pères fondateurs de l'Europe, et de renforcer les principes de l'unité et de la coopération européennes.

Mme Sacheva

demande au Comité des Ministres:

Quels sont les engagements du Comité des Ministres pour inscrire à l'ordre du jour du Sommet le débat visant à réaffirmer l'unité et la coopération européennes et à repenser plus efficacement les fondements du multilatéralisme?

